

Body

Valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

Fournir les photocopies des documents demandés.

Dépôt du dossier complet uniquement sur rendez-vous en présence du demandeur.

Prise de rendez-vous en ligne sur [www.rdv360.com](http://www.rdv360.com)

TOUT RETARD OU DOSSIER INCOMPLET VAUT REPORT DE RENDEZ-VOUS.

## **Pièces à fournir**

1 photo d'identité de face selon la norme AFNOR NF2 12-010 (fond neutre, sans lunettes, sans sourire, tête nue, front et cou dégagés, de moins de 3 mois et non-scannée)

1 justificatif de domicile récent (original) + copie au nom du demandeur (EDF, loyer, impôts...)

Les date et lieu de naissance des parents seront demandés.

## **Pour une première demande, perte ou vol**

Fournir un document avec photo (passeport, permis de conduire, carte d'identité)

Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation (demander à la mairie du lieu de naissance, sauf si le lieu de naissance est une ville dont [l'état civil est dématérialisé](#), au service central d'Etat civil de Nantes, si naturalisation) OU carte d'identité (doit être périmée depuis moins de 5 ans)

Déclaration de vol (établie par le commissariat) ou de perte (établie par la mairie, lors du dépôt du dossier)

## **Pour un renouvellement**

Restitution de l'ancien passeport périmé de moins de 2 ans.

Si périmé depuis plus de 2 ans : fournir la carte d'identité (peut être périmée de moins de 5 ans) ou l'acte de naissance de moins de 3 mois

## **Pour un enfant mineur (valable 5 ans)**

1 photo d'identité

Carte d'identité ou passeport (+ photocopie) et un justificatif de domicile du parent

présent avec l'enfant

Présence de l'enfant de + de 12 ans au dépôt et au retrait

Présence de l'enfant de - de 12 ans au dépôt uniquement

Parents divorcés ou séparés : justificatif de l'autorité parentale (jugement de divorce ou convention de séparation). Garde alternée : justificatif de domicile de l'autre parent + copie CNI

## **Timbres fiscaux**

A acheter sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> ou chez un buraliste lors d'une 1ère demande, d'un renouvellement, de perte ou de vol.

86 € pour les personnes majeures

42 € pour les mineurs de + de 15 ans

17 € pour les mineurs de - de 15 ans

## **Cas particuliers**

*En cas d'hébergement* (même pour les enfants majeurs vivant chez leurs parents)

L'hébergeant doit fournir un certificat sur l'honneur attestant qu'il héberge bien le demandeur, l'original de sa carte d'identité + 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Le demandeur doit fournir un justificatif de domicile à son nom (attestation de sécurité sociale, carte d'étudiant, facture téléphone...)

*Femmes divorcées*

En cas d'usage du nom de l'époux, fournir le jugement de divorce avec l'autorisation du

nom d'usage ou autorisation écrite + carte d'identité de l'ex époux.

*Naturalisés*

Pour une première demande, perte, vol, lorsque aucun document d'identité ne peut être transmis, fournir le certificat de nationalité française.

Prise de rdv en ligne :

Document(s)

[Demande de passeport et CNI](#)

Liens utiles

[Prendre rendez-vous au Plessis-Bouchard](#)

[Pré demande de passeport en ligne](#)

[Achat de timbres fiscaux](#)

[Plus d'informations sur le passeport sur service-public.fr](#)

Contact

## **Service État civil**

Hôtel de ville

3 bis rue Pierre Brossolette

Plessis-Bouchard

Tél. 01 34 13 71 39

[etatcivil.elections@leplessisbouchard.fr](mailto:etatcivil.elections@leplessisbouchard.fr)

[PDF](#)



- [Facebook share](#)

